

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 20240409-01

ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêtés ministériels subséquents ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 421-1 et suivants ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande présentée par SAS TEAM RESEAU représentée par Mathieu Hayet en date du 26 mars 2024 pour la mise en sécurité des travaux prévus Extension HTA ENEDIS avec pose de poste sur la commune déléguée de Granchain ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : A compter du 9 avril 2024 et pour une durée de 90 jours, le stationnement et le dépassement seront interdits sur la zone de travail pour les véhicules légers et les poids lourds. La circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place à la charge de l'entreprise chargée du chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : La présente autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementations.

Article 5 : Le titulaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation du bien mobilier.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- M. Le représentant de Team Réseaux

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 9 avril 2024

La Maire déléguée,

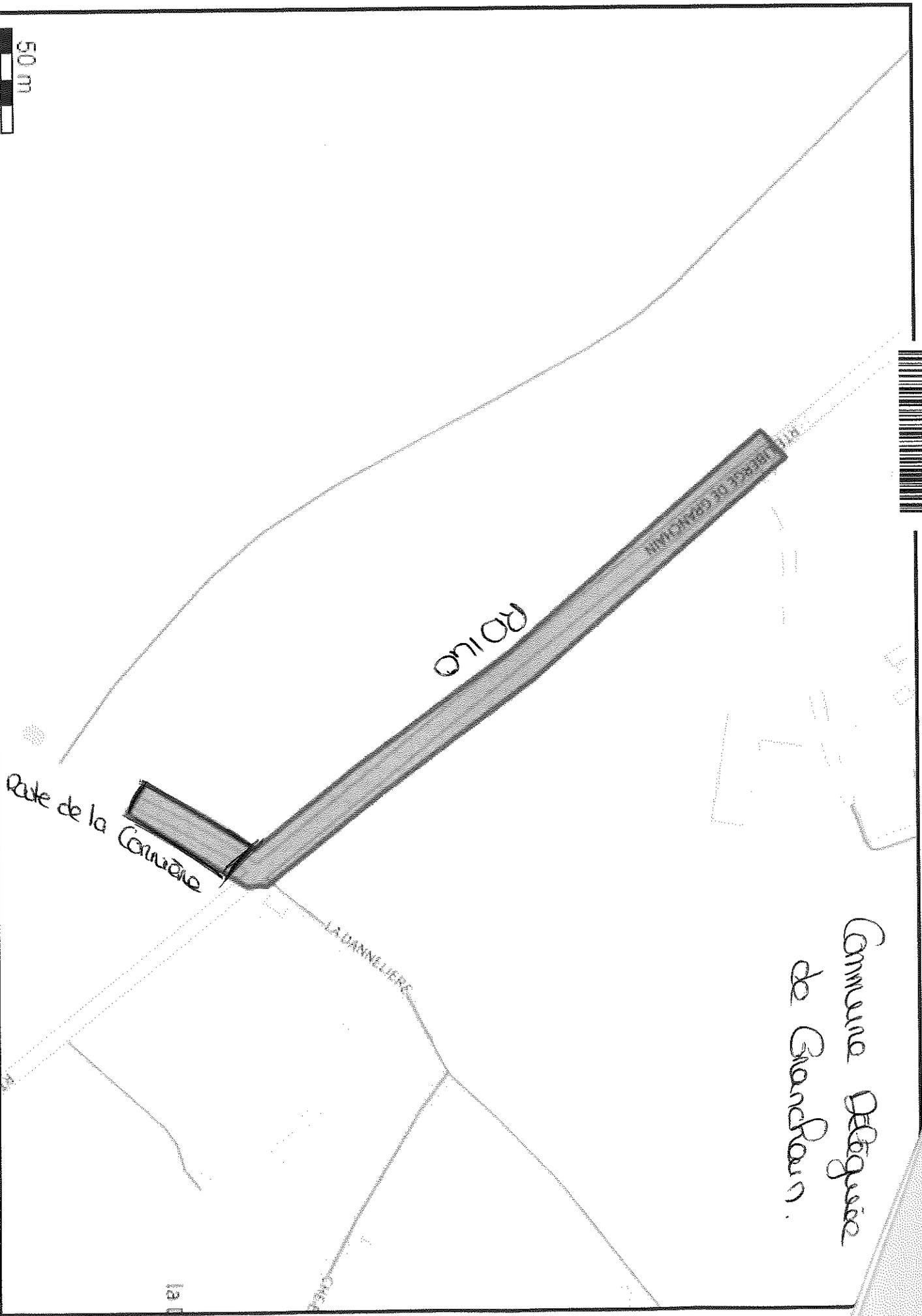
Héloïse PEREIRA



20240409-01



Commune Déléguée
de GrandRau.



(49.032785 0.671311);(49.032875 0.671302);(49.033349 0.670719);(49.034009 0.669975);(49.034014 0.669968);(49.035042 0.668589);(49.035101 0.668510);(49.034998 0.668330);(49.033913 0.669786);(49.033254 0.670528);(49.033252 0.670531);(49.032820 0.671063);(49.032421 0.670684);(49.032354 0.670621);(49.032272 0.670824);(49.032785 0.671311);